

La Bourse DEFI Handicap

OBJECTIF :

La Bourse DEFI Handicap a pour objectif d'aider financièrement les salarié(e)s **Adrexo ayant un enfant ou un conjoint à charge en situation de handicap.**

MONTANT :

La bourse est attribuée **dans la limite du budget disponible.**

Son montant sera pour 2022 de 125 € bruts.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION :

- ✓ Être salarié(e) Adrexo
- ✓ Avoir une ancienneté de 6 mois minimum au sein de l'entreprise
- ✓ Avoir un enfant ou un conjoint à charge et en situation de handicap
- ✓ Être présent(e) dans l'effectif au moment du paiement de la bourse

Comment faire une demande ?

Il vous faut transmettre à la Mission DEFI avant le 15/11/2022 :

- Le formulaire de demande de Bourse DEFI complété
- Une copie du livret de famille (pages où figurent le/la salarié(e) et la personne en situation de handicap)
- Un document justificatif du handicap de la personne à charge
- La copie de la dernière déclaration fiscale du foyer

La demande sera étudiée par la Mission DEFI qui vérifiera l'éligibilité du/de la salarié(e) à ce dispositif. Le paiement de la Bourse DEFI s'effectuera au mois de décembre. Elle apparaîtra sur le bulletin de salaire du salarié sous la mention « Bourse DEFI ».

A noter : la demande de bourse doit être renouvelée tous les ans par les collaborateurs et collaboratrices qui souhaitent en bénéficier.



ADREXO

Formulaire de demande

**BOURSE DEFI HANDICAP
2022**

FORMULAIRE DE DEMANDE BOURSE DEFI HANDICAP 2022

SALARIÉ(E)

Nom : _____

Prénom : _____

Matricule : _____

Nature du contrat :

CDI CDD

Date de début de contrat : __/__/__

Date de fin de contrat : __/__/__

LA PERSONNE À CHARGE

Enfant Conjoint

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : __/__/__

Retourner la demande
et les justificatifs à :

HOPPS Group
Mission DEFI Handicap

CS 30 460
13592 Aix-en-Provence - Cedex 3

Ou par mail :
defihandicap@hopps-group.com

PIÈCES À FOURNIR AVANT LE 15/11/2022

- ✓ Une copie du livret de famille (pages où figurent le/la salarié(e) et la personne en situation de handicap)
- ✓ Le justificatif du handicap de la personne à charge
- ✓ Une copie complète de la dernière déclaration fiscale du foyer. Une copie complète de la dernière déclaration fiscale du foyer. Ce document permettra de justifier le rattachement du membre de la famille en situation de handicap à la charge du salarié. Afin de conserver la confidentialité des données fiscales, nous vous invitons à « griser » les parties chiffrées du justificatif transmis.

Les Bourses seront attribuées dans la limite du budget disponible.